

« L'ignorance coûte plus cher
que l'information »

John F. Kennedy



30 avril 2007

N° 832

Chaque lundi

Depuis 1990

ISSN 1143-2594

La Lettre des Juristes d'Affaires

Cette semaine

- > **Jean-Yves Ollier rejoint Allen & Overy** (page 2)
- > **Allen & Overy nomme 3 nouveaux associés à Paris** (page 3)
- > **Sullivan, Baker, Jones Day et Hoche sur l'acquisition du groupe Cartesis par Business Objects** (page 4)
- > **Bredin et Jeantet sur l'OPA de Sacyr sur Eiffage** (page 5)

LE CHIFFRE

45%

des groupements professionnels d'avocats étaient des SCP en France en 2006, contre 61 % en 1997.

Quant aux SELARL, elles représentaient 34 % des groupements en 2006, contre 13 % en 1997.

Source : Observatoire du Conseil national des barreaux

DES RÉFORMES POUR ATTIRER LES JEUNES

Par Loïc Dusseau, avocat au barreau de Paris, président de la FNUJA



À l'automne 2006, nous découvrons, grâce aux travaux de la commission Prospective du Conseil national des barreaux, que la profession manquerait d'avocats dans une dizaine d'années, alors même que le marché du droit serait en pleine expansion. Cette perspective apparaît non seulement résulter de l'augmentation prévisible des départs à la retraite mais également d'une certaine désaffection des jeunes pour notre profession. Parmi les causes de cette désaffection figure assurément le prolongement de la durée de la formation exigée pour prêter serment et les conditions de financement de celle-ci. C'est pourquoi la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats (FNUJA) vient d'encourager deux réformes de nature à permettre de palier ce type de difficulté.

La première concerne la gratification des élèves avocats. À l'initiative de la FNUJA, un accord professionnel (qui n'entrera en vigueur qu'après avoir été étendu par arrêté) a été conclu entre les différents partenaires sociaux de la profession le 19 janvier 2007 afin que les élèves avocats bénéficient durant leur stage obligatoire en cabinet d'une gratification minimale comprise entre 60 et 85 % du SMIC en fonction de la taille de la structure. Si certains cabinets d'affaires n'ont pas attendu cet accord pour indemniser convenablement leurs stagiaires, cette généralisation permettra aux élèves avocats aux moyens financiers plus modestes d'accomplir leur stage en restant motivés par leur quête de savoir plutôt que par la recherche de moyens de subsistance. Face aux menaces classiques, selon lesquelles les cabinets ne prendraient plus de stagiaires (qui ne leur coûteraient pourtant qu'entre 40 et 60 € par jour ouvré !), opposons le droit à la dignité de nos futurs confrères dont l'accès au barreau dans le cadre d'une formation initiale toujours plus longue ne doit pas dépendre de leur fortune personnelle, donnons-leur l'image d'une profession plus attractive qu'égoïste, et gérons nos cabinets comme des entreprises se donnant raisonnablement les moyens de former leurs futurs collaborateurs pour assurer leur pérennité et leur développement.

La seconde réforme concerne l'accès à l'examen d'entrée aux CRFPA des diplômés des filières juridiques de l'IEP de Paris. L'arrêté du 21 mars 2007 permettant cet accès est curieusement critiqué par un certain nombre de professeurs d'université alors même que la formation juridique aujourd'hui dispensée par Sciences Po apparaît non seulement sérieuse au niveau des acquis fondamentaux (qui resteront sanctionnés par un examen d'entrée aux écoles d'avocats), mais encore particulièrement adaptée aux besoins actuels et futurs des cabinets compte tenu de l'évolution du marché du droit. Alors pourquoi la profession devrait-elle se priver de telles recrues en les décourageant de la rejoindre par la multiplication des cursus juridiques et l'allongement superfétatoire de leurs études ? Là encore, si le débat sur la réforme de l'enseignement du droit en faculté doit sûrement être relancé, ce ne doit pas être au détriment de futurs confrères dont le parcours universitaire démontre qu'ils trouveront leur place dans notre profession.

Pour être plus attractive, la profession d'avocat doit positiver ces réformes et ainsi faire preuve d'une meilleure considération de sa jeunesse !